

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 avril 2018 à 20 heures 30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marjorie ENJELVIN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 avril 2018

PRESENTS : Mesdames ENJELVIN, EPAUD, SERIO, MARTELLUCCI, HARRAND, CORPELET, MAZUR, MANZANARES, BONAMI, CONFORT, POUPA, Messieurs FADAT, MAZUR, GRAU BUENO, BERGOGNE, BELET, LOYNET, OLIVÉ, QUERCI, MANTOUX, GERVAIS

ABSENTS : Mesdames LHOST, LECOQ, Messieurs MISSOT, CHAUVETTE, MAILHAN, COMTAT,

PROCURATIONS : de Monsieur COMTAT à Madame BONAMI, de Monsieur CHAUVETTE à Monsieur FADAT, de Monsieur MAILHAN à Monsieur BELET, de Monsieur MISSOT à Monsieur BERGOGNE

Secrétaire de séance : Nathalie MAZUR

Madame le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 - Approbation du compte de gestion 2017

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 19 voix pour, 6 abstentions, Madame BONAMI, Madame POUPA, Monsieur OLIVÉ, Monsieur GERVAIS, Monsieur COMTAT, Monsieur BELET

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du résultat 2017

Madame Estelle EPAUD, Adjointe aux Finances, rapporteur, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2017
3 294 703.53	3 793 494.32	+ 498 790.79
		RESULTAT N-1
		421 878.11
		RESULTAT DE CLOTURE
		920 668.90
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2017
1 372 864.39	1 234 819.77	- 138 044.62
		RESULTAT N-1
		- 227 361.68
		RESULTAT DE CLOTURE
		- 365 406.30
		RESTES A REALISER
		225 019.95
		DEFICIT DE FINANCEMENT
		590 426.25

Madame l'Adjointe aux Finances propose de voter le compte administratif 2017 et d'affecter la somme de :

- Section de fonctionnement : 330 242.65 € (002)
- Section d'investissement : 590 426.25 € (1068)
- 2°- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Le conseil municipal :

- à la majorité avec 18 voix pour, 3 voix contre Monsieur GERVAIS, Monsieur OLIVÉ, Monsieur BELET, 3 abstentions, Madame BONAMI, Madame POUPA, Monsieur COMTAT, arrête et approuve le compte administratif 2017,
- à la majorité avec 18 voix pour, 3 voix contre Monsieur GERVAIS, Monsieur OLIVÉ, Monsieur BELET, 3 abstentions, Madame BONAMI, Madame POUPA, Monsieur COMTAT, affecte le résultat 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement : 330 242.65 € (002)
- Section d'investissement : 590 426.25 € (1068)

3 - Vote du Budget Primitif 2018

Madame l'Adjointe aux Finances rapporteur, présente au conseil municipal les propositions du budget primitif 2018.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 117 786,65 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 088 224,83 €

Après visa de la commission « administration générale » en date du 5 avril 2018

Le conseil municipal après délibération,

- vote le budget primitif par chapitre comme suit,

- dit que le versement des subventions aux associations (compte 6574) ne pourra intervenir qu'après transmission des documents réglementaires,

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	884 650,00	884 650.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 895 560,00	1 895 560.00
014	Atténuations de produits	40 000,00	40 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	640 788,58	640 788.58
042	Opérations d'ordre entre section	90 610,00	90 610.00
65	Autres charges de gestion courante	335 155,63	335 155.63
66	Charges financières	220 932,44	220932.44
67	Charges exceptionnelles	90,00	90.00
TOTAL		4 117 786,65	4 117 786.65

Le chapitre 011 est adopté à la majorité avec 18 voix pour, 6 voix contre, Madame BONAMI, Madame POUPA, Monsieur COMTAT, Monsieur OLIVÉ, Monsieur GERVAIS, Monsieur BELET, 1 abstention, Monsieur QUERCI.

Le chapitre 012 est adopté à la majorité avec 18 voix pour, 6 voix contre, Madame BONAMI, Madame POUPA, Monsieur COMTAT, Monsieur OLIVÉ, Monsieur GERVAIS, Monsieur BELET, 1 abstention, Monsieur QUERCI.

Le chapitre 014 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre Monsieur BELET.

Le chapitre 022 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre, Monsieur BELET.

Le chapitre 023 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 042 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 65 est adopté à la majorité avec 18 voix pour, 3 voix contre Monsieur OLIVÉ, Monsieur GERVAIS, Monsieur BELET, 4 abstentions, Madame POUPA, Madame BONAMI, Monsieur COMTAT, Monsieur QUERCI.

Le chapitre 66 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 67 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	330 242,65	330 242.65
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	245 000,00	245 000.00
73	Impôts et Taxes	2 258 569,00	2 258 569.00
74	Dotations et participations	985 175,00	985 175.00
75	Autres produits de gestion courante	34 800,00	34 800.00
76	Produits financiers	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	244 000,00	244 000.00
TOTAL		4 117 786,65	4 117 786.65

Le chapitre 002 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 013 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 73 est adopté à la majorité avec 19 voix pour, 3 voix contre, Monsieur GERVAIS, Monsieur OLIVÉ, Monsieur BELET, 3 abstentions, Madame POUPA, Madame BONAMI, Monsieur COMTAT.

Le chapitre 74 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 75 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 76 est adopté à l'unanimité.

Le chapitre 77 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Report des restes à réaliser	Propositions	Vote
001	Déficit reporté d'investissement		365 406.30	365 406.30
16	Emprunts et dettes assimilées		198 930,00	198 930.00
20	Immobilisations incorporelles	78 278,65	74 460,00	74 460.00
204	Subventions d'équipement versées		44 271,00	44 271.00
21	Immobilisations corporelles	46 891,66	407 000,00	407 000.00
23	Immobilisations en cours	99 849,64	960 196,90	960 196.90
020	Dépenses imprévues		37 735,63	37 735.63
TOTAL		225 019,95	2 088 224.83	2 088 224.83

Le chapitre 001 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 16 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 20 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 204 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 21 est adopté à la majorité avec 19 voix pour, 3 voix contre, Monsieur GERVAIS, Madame POUPA, Monsieur BELET, 3 abstentions, Madame BONAMI, Monsieur COMTAT, Monsieur OLIVÉ.

Le chapitre 23 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 020 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Section investissement – Recettes

Chapitre	Libellé	Report des restes à réaliser	Propositions	Vote
001	Solde d'exécution reporté		0,00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement		640 788,58	640 788.58
024	Produit des cessions			
040	Opération d'ordre entre sections		90 610,00	90 610.00
10	Dotations, fonds divers et réserves		881 045,25	881 045.25
13	Subventions d'investissement		475 781,00	475 781.00
TOTAL			2 088 224.83	2 008 224.83

Le chapitre 001 est adopté à l'unanimité.

Le chapitre 021 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 024 est adopté à l'unanimité.

Le chapitre 040 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le chapitre 10 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention Monsieur BELET,

Le chapitre 13 est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET.

Le conseil municipal

- vote les subventions allouées aux associations (compte 6574) à la majorité avec 20 voix pour, 5 abstentions, Madame BONAMI, Monsieur BELET, Monsieur COMTAT, Monsieur OLIVÉ, Monsieur GERVAIS,
- approuve le budget primitif 2018 à la majorité.

4 - Vote du taux des trois taxes directes

Madame l'Adjointe aux finances, rapporteur, présente à l'assemblée les taxes directes locales 2018.

Après délibération le conseil municipal, vote, le taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 16.36 %, à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET
- Foncier bâti 30.00 %, à la majorité avec 22 voix pour, 2 voix contre, Monsieur GERVAIS, Madame POUPA, 1 abstention, Monsieur BELET
- Foncier non bâti 70.00 % à la majorité avec 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur BELET

La séance est levée à 21 h 02

Marjorie ENJELVIN
Maire

Christophe FADAT
1^{er} Adjoint

Estelle EPAUD
2^{ème} Adjoint

Christophe MAZUR
3^{ème} Adjoint

Isabelle SERIO
4^{ème} Adjoint

Frédéric GRAU BUENO
5^{ème} Adjoint

Corinne MARTELLUCCI
6^{ème} Adjoint

Thierry BELET
Conseiller Municipal

Olivier LOYNET
Conseiller Municipal

Marion MANZANARES
Conseiller Municipal

Isabelle HARRAND
Conseiller Municipal

René BERGOGNE
Conseiller Municipal

Pascal CHAUVETTE
Conseiller Municipal

Christiane CORPELET
Conseiller Municipal

Michaël MAILHAN
Conseiller Municipal

Nathalie MAZUR
Conseiller Municipal

Michel MISSOT
Conseiller Municipal

Sophie LHOST
Conseiller Municipal

Viviane BONAMI
Conseiller Municipal

Jean COMTAT
Conseiller Municipal

André OLIVE
Conseiller Municipal

Hélène LECOQ
Conseiller Municipal

Gérard QUERCI
Conseiller Municipal

Jacques MANTOUX
Conseiller Municipal

Marie-Thérèse CONFORT
Conseiller Municipal

Patrick GERVAIS
Conseiller Municipal

Christine POUPA
Conseiller Municipal